

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

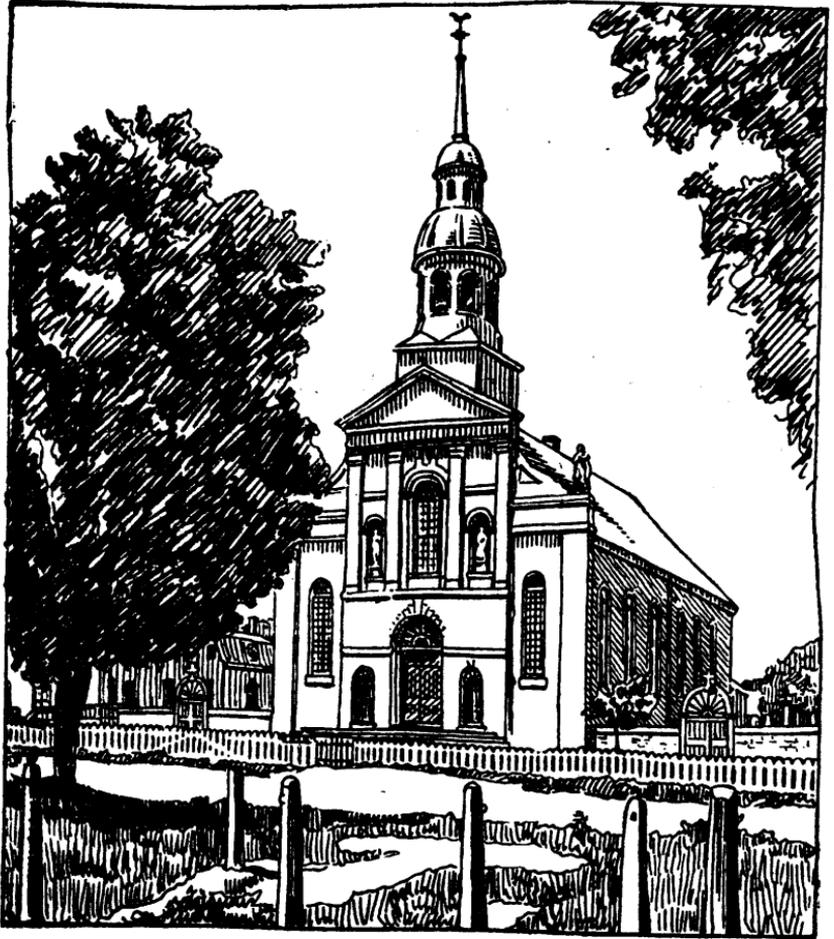
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



EGLISE DE SAINT-JOSEPH DE LANORAIE

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 5

JUIN 1899

No. 6

SAINT-JOSEPH DE LANORAIE

La seigneurie de Lanoraie fut concédée en 1637 au sieur Jean Bourdon. Son *augmentation*, Autray, fut concédée au même seigneur, en 1647. En 1688, la seigneurie de Lanoraie fut cédée à M. de La Noraye.

L'origine de la paroisse est enveloppée d'une obscurité im-pénétrable qui résulte de ce qu'à cette époque on ne se préoccupait nullement de laisser des archives. Aussi ne peut-on même préciser à quelle date Lanoraie a eu sa première église.

La deuxième église de Lanoraie fut construite en 1744.

La troisième église—l'église actuelle—fut construite d'après les plans et sous la direction du curé Loranger. La première pierre fut bénite le 13 août 1862 par Mgr Fabre, alors simple chanoine. L'église fut livrée au culte le 26 octobre 1864, alors qu'elle fut consacrée par Mgr Ignace Bourget.

Voici les noms des missionnaires, desservants et curés qui se sont succédés à Lanoraie, à partir de 1732 :

MM. J.-A. Mercier, 1732-1734 ; L. Chevalier, 1734-1735 ; J.-B. Gosselin, 1736-1737 ; P.-B. Resche, 1737-1742 ; G. Du-nière, 1742-1747 ; B. Pepin, 1747-1749 ; J.-F. Youville de la Découverte, 1749-1750 ; B. Pepin, 1750-1759 ; J.-A. Gaillard, 1759-1771 ; B. Pepin, 1771-1774 ; C.-Fr. Lemaire de St-Ger-main, 1773-1779 ; J.-B.-N. Pouget, 1779-1785 ; C. Perrault, 1785-1792 ; C.-J. Lefebvre Duchouquet, 1792-1793 ; L. Lamo-the, 1793-1799 ; C.-A. Boucher de la Broquerie, 1799-1804 ; J.-D. Larose, 1804-1813 ; J.-B. Paquin, 1813-1816 ; G.-H. Besserer, 1816-1820 ; M.-C. Bezeau, 1820-1828 ; P.-Z. Gagnon, 1828-1833 ; J.-J. Raizenne, 1813-1838 ; A.-Brais, 1838-1839 ; C.-L. Vinet de Souigny, 1839 ; L.-M. Quintal, 1840-1850 ; M.-J.-M. Balthazar, 1850-1852 ; J.-O. Giroux, 1852-1859 ; C.-A. Loranger, 1859-1884 ; J.-N. Lussier, 1884 ; F.- Corbeil, 1884-1887 ; L.-A. Dequoy, 1887-1894 ; T.-F. Kavanagh, 1884-1897 ; F. Mondor, curé actuel.

R.

MÈRE ESTHER WHEELWRIGHT DE
L'ENFANT JÉSUS (1)

Dans la deuxième édition de *Les Ursulines de Québec*, vol. 2, p. 89, sous le titre suivant : *Une fille d'Albion devient fille de sainte Ursule*, on trouve l'histoire de la capture et de la jeunesse d'Esther Wheelwright. L'auteur de *Glimpses of the Monastery* (histoire abrégée des Ursulines de Québec), dont la seconde édition a paru en 1897, consacre deux chapitres à cette remarquable et intéressante figure. La même année, à Cambridge, Mass., voyait le jour une collection de monographies, sous le titre *True stories of New England Captives*, dues à la plume érudite et élégante de mademoiselle Alice-C. Baker. Cet ouvrage, dédié "aux prêtres et aux religieuses qui donnèrent asile et protection à nos captifs au Canada," n'est pas néanmoins exempt d'appréciations qui sentent le préjugé, mais ne doivent pas étonner chez une héritière des traditions puritaines et anti-françaises de la Nouvelle-Angleterre. Tout de même, l'écrivain se rappelle qu'elle est alliée par le sang à notre illustre évêque Plessis, petit fils de Martha French, elle aussi une captive des Abénaquis, et la note dominante de son travail, comme sa dédicace, est une note d'admiration et de reconnaissance.

M'inspirant à ces sources diverses, je veux satisfaire brièvement la légitime curiosité du correspondant *Amer des Recherches Historiques*.

* * *

Esther Wheelwright descendait de ces puritains d'Angleterre qui, pour avoir refusé de se conformer à l'Eglise "établie de par la loi," émigrèrent en Amérique durant la première partie du dix-septième siècle. Son bisaïeul, le révérend John Wheelwright, débarqua à Boston, le 26 mai 1636. Date

(1) V, IV, 609.

mémorable dans les annales de la Nouvelle-Angleterre. L'Américain ne connaît pas de titre de noblesse supérieur à celui qui le rattache à la lignée des "Pilgrim Fathers." Aussi, incalculable est le nombre de ceux qui, sans lettres patentes, revendiquent cette illustre origine. Banni de Boston pour avoir enseigné des erreurs contraires aux doctrines puritaines, John Wheelwright fonda successivement, avec un groupe d'adhérents, les deux villes d'Exeter, dans le New-Hampshire, et de Wells, dans le Maine.

C'est à Wells qu'Esther, fille de John Wheelwright (petit-fils du précédent), et de Mary Snell, naquit au commencement de 1696. La paix qui avait suivi le traité de Ryswick ayant été rompue, la France et l'Angleterre se trouvaient aux prises de nouveau, et les colonies de la Nouvelle-Angleterre eurent à souffrir des incursions des tribus sauvages alliées des Français.

La fusillade commença sur la frontière américaine, le 10 août 1703, à Wells, qui avait victorieusement repoussé une attaque précédente, en 1692. L'assaut du village, commencé à 9 heures de l'avant-midi, se termina par la mort ou l'enlèvement de trente-neuf de ses habitants. Parmi les captifs se trouvait Esther, alors âgée de sept ans.

Deux ans plus tard, des lettres autographes et des informations fournies par le captif Samuel Hill, député sur parole à Dudley, gouverneur de Boston, par de Vaudreuil, pour négocier l'échange des prisonniers, rassurèrent quelques-uns des habitants de Wells sur le sort de leurs parents enlevés.

Mais d'Esther Wheelwright, pas de nouvelles. Où pouvait-elle donc se trouver ? Dans les profondeurs de la forêt, vers les sources de la rivière Kennebec. Un guerrier abenaquis avait emporté la captive et l'avait adoptée pour son enfant. Elle devait y vivre cinq années de la vie sauvage. C'est vers la fin de cette période que le père jésuite Bigot la découvrit durant une de ses missions. A son visage pâle, à ses vête-

ments, il discerna une enfant de race étrangère. Il lui adresse la parole en anglais. L'enfant ne sait répondre : elle a oublié la langue de sa mère. Le sauvage qui l'a adoptée révèle au missionnaire l'origine et la parenté d'Esther. "La rose anglaise penche sur sa tige, lui dit le père, la vie des bois lui est trop pénible. Je veux la transplanter au Canada, où elle croîtra mieux sous les soins des vierges de la prière." "La petite fleur blanche ne doit pas être arrachée du sol," réplique le chef, qu'elle croisse parmi les pins de la forêt, pour orner un jour le wigwam de quelque jeune brave."

A chaque visite nouvelle, le jésuite réitère en vain ses instances auprès du sauvage obstiné. Il profite de ces rencontres pour instruire la jeune captive, qui bientôt a appris son *Credo* et les éléments du catéchisme en français aussi bien qu'en abénaquis.

Le père Bigot informe le marquis de Vaudreuil de sa découverte, et bientôt la bonne nouvelle est communiquée à la famille désolée.

Après cinq années de séjour dans la forêt, Esther, rachetée par le dévoué missionnaire, est conduite à Québec, où le gouverneur et sa femme l'accueillent avec bonté et la traitent comme leur enfant.

Madame la marquise ayant été appelée en France comme sous gouvernante des enfants royaux, elle confia Esther aux soins des Ursulines. La fille du gouverneur, Louise de Vaudreuil, devait être sa compagne de pensionnat. C'est le 18 janvier 1709 que les deux noms furent inscrits sur les registres du couvent.

Bientôt Esther y fit sa première communion, "avec une ferveur angélique." Aimée de ses maîtresses et heureuse dans sa nouvelle famille, elle aurait voulu s'y fixer irrévocablement dans l'état parfait, mais le marquis de Vaudreuil, "qui s'était engagé à la rendre à ses parents, dit l'Annaliste des Ursulines, ne voulut pas consentir à ses projets et la rappela, avec sa fille Louise, au château."

Les deux années qu'Esther vécut dans le monde furent pour elle des années d'ennui. A cette époque, on négociait l'échange des prisonniers entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre. La jeune captive accompagna à Montréal le marquis, son père adoptif, dans un voyage qu'il y fit en vue des négociations entre les deux pays. A Trois-Rivières, elle logea chez les Ursulines, et à Montréal, à l'Hôtel-Dieu. Le 3 octobre 1711, dans cette dernière ville, elle fut marraine de Dorothée de Noyon, fille d'Abigaïl Stebbins, une captive de Deertfield, Mass. Le parrain fut Nicolas, fils de Charles LeMoyne, baron de Longueuil.

Le gouverneur, cédant enfin aux instances de Mlle Wheelwright, lui permit de retourner auprès de ses mères Ursulines. Elle devait bientôt y réaliser son vœu le plus ardent : assurer la conservation de sa foi et le salut de son âme, en embrassant la vie religieuse. Le 21 octobre 1712, fête de sainte Ursule, patronne de l'Ordre, elle commença son noviciat, et le 3 janvier suivant, elle prenait le voile blanc.

La joie du père Bigot, en voyant sa protégée revêtue des livrées de l'épouse du Christ, ne connut pas de bornes. Il prêcha un sermon des plus pathétiques sur cette parole du *Psalmiste* : " Ta main me conduira et ta droite me soutiendra." Il compara à l'élévation d'Esther épousant Assuérus ses fiançailles avec le Roi des rois. Il rappela en termes émus les souvenirs de sa captivité et de son séjour parmi les enfants de la forêt. Il la félicita de ce que, parvenue à l'âge requis, elle était protégée par la loi contre toute opposition à sa vocation.

Profitant des négociations entamées pour l'échange des prisonniers, les parents d'Esther lui adressèrent à cette époque des lettres pressantes pour l'engager à retourner auprès d'eux. C'est la première fois que l'histoire mentionne pareille correspondance. La grâce parla plus fort que la nature au cœur de la novice. Elle persista dans sa vocation. Pour pré-

venir toute nouvelle tentative, on crut bon d'abrégier quelque peu le terme de son noviciat, et on fixa au 12 avril 1714, le jour de sa profession religieuse.

Le marquis de Vaudreuil, avec une suite brillante, et l'élite de Québec, assista à la touchante cérémonie. La nouvelle professe, " sous l'autorité et en présence de l'évêque, vena et promit à Dieu pauvreté, chasteté, obéissance, et de s'employer à l'instruction des petites filles, selon la règle de notre bienheureux père saint Augustin." La supérieure la revêtit du manteau de chœur et du voile noir de sainte Ursule, et la jeune captive anglaise, adoptant définitivement le nom de sœur Esther-Marie-Joseph de l'Enfant Jésus, dit un éternel adieu à sa famille et au monde.

Deux autres captives, Mary-Anne Davis, née à Salem, Mass., délivrée par le père Rasle, et Dorothea geryan (ou Gordan), rachetée par le père Aubéry, suivirent bientôt l'exemple d'Esther Wheelwright, et firent profession chez les Ursulines de Québec. Nous les retrouvons toutes trois, en 1739, à la célébration du premier centenaire de l'arrivée de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation. Mère Wheelwright de l'Enfant Jésus était alors professe depuis vingt-cinq ans.

D'après l'historien de la ville de Wells, Esther écrivit à son père, lui manifestant son intention de rester au Canada. Celui-ci, ignorant sans doute la nature irrévocable des vœux de religion et espérant toujours qu'elle reviendrait, lui légua, à la seule condition de son retour au pays natal, la cinquième partie de ses biens. Le capitaine John Wheelwright mourut le 13 août 1745.

Sa femme, qui lui survécut de dix ans, avait confirmé les dispositions de son testament.

En janvier 1754, un jeune gentilhomme de Boston, le major Nathaniel Wheelwright, frappa à la porte du monastère. Il se fit annoncer comme neveu de la mère Esther de

l'Enfant Jésus et demanda à voir sa bien-aimée tante, permission qui lui fut gracieusement accordée.

L'entrevue fut des plus cordiales, si l'on en juge par les présents que fit le neveu avant son départ. A sa tante, il donna le portrait de sa mère en miniature et richement encadré, et à la communauté, une coupe et un *couvert* en argent, y compris du linge fin. Ces précieux souvenirs sont gardés avec soin dans le monastère. Le portrait de Mme Wheelwright, retouché par une main pieuse, (ne serait-ce pas celle d'Esther obéissant à un vœu filial ?) a été converti en madone. Ces transformations ne sont pas inconnues dans l'Eglise qui a changé en temples du vrai Dieu les palais des patriciens romains, sans parler d'autres pieuses métamorphoses.

* * *

Mais le glas de la Nouvelle-France va bientôt sonner. Le siège de Québec commence le 12 juillet 1759. La canonnade força les Ursulines de quitter le monastère pour aller se réfugier avec les religieuses de l'Hôtel-Dieu à l'Hôpital-Général, hors de la portée des projectiles de l'ennemi. Huit religieuses restèrent au couvent pour en être les gardiennes. Il est plus que probable que la Mère Wheelwright, héritière du courage de ses belliqueux ancêtres, fut du nombre des privilégiées.

Quand Montcalm, succombant à ses blessures au lendemain de la bataille des plaines d'Abraham, fut enterré à 9 heures du soir, dans la crypte de la chapelle, Esther Wheelwright avec ses compagnes, prièrent, avec les prêtres présents pour le repos éternel du vaillant guerrier. Leur âme était triste, car il leur semblait, dit l'Annaliste " qu'on venait d'ensevelir le dernier espoir de la colonie."

Le 8 septembre 1760, fut signée la capitulation de Montréal garantissant aux catholiques le libre exercice de leur culte, et aux communautés de femmes le maintien de leur constitution et privilèges.

Le 15 décembre suivant, la Mère de l'Enfant Jésus fut élue supérieure. Coïncidence remarquable : à l'époque où le Canada passait sous le drapeau britannique, le monastère de Marie de l'Incarnation élisait pour la première fois une supérieure d'origine anglaise. Ce fait ne s'est pas répété dans l'histoire du couvent. Pourtant l'âme d'Esther Wheelwright était devenue aussi française que catholique. Ecrivant en 1761 à la communauté de Paris, de l'obédience de laquelle relevaient les Ursulines de Québec, la supérieure anglaise disait : " On vient de nous annoncer que la paix a été conclue et que ce pauvre pays est rendu à la France ; j'espère que cette nouvelle est vraie."

Cette même année, la deuxième de son terme d'office, un de ses neveux, Joshua Moody, fils de Mary Wheelwright, vint la visiter. Une des petites nièces de cette même soeur avait été nommée Esther en souvenir de sa grand'tante : La supérieure, par l'entremise de Joshua, envoya des cadeaux à sa petite-nièce, et exprima le désir de l'avoir au couvent pour surveiller son éducation. Ce désir ne fut pas réalisé. Entre autres présents qu'elle envoya à sa famille, se trouvait son portrait peint à l'huile. Cet original unique, qui n'a jamais été copié, et qui jusqu'à ces dernières années, était totalement inconnu au " vieux monastère." est encore précieusement conservé dans la famille Wheelwright, à Boston, où l'on a également perpétué de génération en génération le nom d'Esther en souvenir de la captive.

Mère Wheelwright, âgée de soixante-trois ans à l'époque de son élection, allait bientôt célébrer le cinquantième anniversaire de ses épousailles mystiques avec Jésus. Il y eut grande liesse au Monastère et dans la chapelle aux premiers jours d'avril 1764. La cérémonie se termina par un *Te Deum* chanté aux accords de la flûte et du violon, et le soir, tambours et fifres firent à la jubilaire une sérénade toute militaire. N'était-ce pas l'accompagnement *obligato* de la fête

d'une héroïne qui avait respiré encore jeune la fumée des combats, et qui avait su résister à des ennemis de plus d'une espèce pour tenir haut et ferme le drapeau de la vocation à la foi et à la perfection ?

La jubilaire devait passer encore près d'une vingtaine d'années dans la fidélité à ses vœux de profession et l'observance exacte de la règle monastique. Elle y brilla constamment par la pratique des vertus de son état. Elle sut commander comme elle avait su obéir. Femme forte, elle montra une constance inébranlable dans les rudes et émouvantes phases de notre histoire nationale, dont le contrecoup se répétait si fortement dans le cloître. Institutrice habile et expérimentée, elle sut adapter l'instruction aux exigences imposées par la transition du pays à sa nouvelle allégeance. Distinguée de manières, elle sut conquérir l'affection de ses sœurs et de ses élèves, l'estime des vainqueurs du pays.

En 1766, ne pouvant être réélue supérieure pour un troisième terme, elle fut relevée de sa charge, mais pour la reprendre aux élections de 1769. Elle avait alors soixante douze ans, mais son esprit et son cœur n'avaient pas vieilli.

Une indisposition prolongée fit craindre qu'elle ne vivrait pas jusqu'aux élections suivantes. Mais cette crainte ne fut pas réalisée. Le 15 décembre 1772, on lui donna, pour la soulager, la charge d'assistante-supérieure, et six ans plus tard, elle fut nommée zélatrice.

Mais le terme de son long pèlerinage arrivait enfin. Le 26 octobre 1780, Esther Wheelwright expirait à l'âge de quatre-vingt quatre ans et huit mois. "Elle mourut, dit l'Annaliste du monastère, comme elle avait vécu, adressant au ciel de continuelles aspirations et répétant incessamment quelques versets des Psaumes."

" Ses ancêtres, étaient nobles, continuent les annales, mais son cœur plus noble encore, et le souvenir de ses vertus sera toujours cher à cette maison."

Les armoiries des Wheelwright portent : hermine à la fasce d'or chargé de trois disques azur, trois têtes de loup au naturel en chef et en pointe.

Esther, qui dessinait à la perfection, avait envoyé à sa mère par son neveu Joshua Moody l'écusson de la famille peint sur soie. Ces armoiries se voient encore gravées sur la cuillère et la fourchette d'argent que le major Nathaniel Wheelwright donna à la communauté en 1754.

Je ne puis mieux terminer cette trop longue notice qu'en citant la dernière pensée de la conclusion de mademoiselle Baker : " Puisse cette histoire, dit en substance l'écrivain de Cambridge, être lue à quelque heure de loisir aux novices par la mère zélatrice, qui, admise il y a cinquante ans dans la communauté, y trouva une religieuse (1) qui avait dans son enfance assisté avec son père aux funérailles de Montcalm et vécu plus tard dans le cloître durant les sept dernières années de la vie d'Esther Wheelwright."

Cette pensée révèle admirablement la continuité et la fidélité des traditions monastiques.

Le "vieux monastère" de Québec, à partir de la première fondation en 1639, comptait en 1889 cinq périodes de cinquante années chacune, en tout 250 ans. Or, dans chacune de ces périodes, il y a eu des religieuses jubilaires qui ont connu celles des périodes précédentes. Il suffit donc de cinq générations de jubilaires pour former la chaîne de la tradition orale depuis l'arrivée de la vénérable Marie Guyard de l'Incarnation jusqu'aux temps actuels, depuis le chevalier de Montmagny jusqu'à lord Stanley, à travers toutes les phases si tourmentées, si glorieuses, si variées de l'histoire du Canada. N'est-ce pas que la tradition même orale est une source sûre et authentique de vérité historique ?

L'ABBÉ L. ST-G. LINDSAY

(1) Mère Dubé de Saint-Ignace qui mourut en 1839 à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

JACAU DE FIEDMOND (1)

Le hasard—ce grand maître—nous a, tout récemment, fait rencontrer un document qui jette quelque lumière sur la destinée ultérieure d'un des héros qui luttèrent vainement avec Montcalm pour essayer de conserver à la France une colonie qu'on abandonnait.

Fiedmond, dont grâce à sa valeur seule, le Canada a conservé pieusement la mémoire fut, comme son chef de l'Île Royale, M. Le Courtois de Surlaville, un simple officier de fortune que ses talents militaires firent parvenir au grade d'officier général.

C'est grâce à cette qualité, que le juge d'armes de France lui délivra en 1786 le brevet d'armoiries qui fait l'objet de cette notice et dont nous avons retrouvé la minute au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale (nouveau d'Hozier, volume 192). Indépendamment de l'orthographe exacte du nom de Fiedmond, ce document indique les différentes étapes de sa carrière militaire depuis la perte du Canada et prouve, une fois de plus, que, si les officiers de fortune valaient ceux de naissance, ils pourraient, tout comme les seconds, bien qu'avec plus de difficulté, gravir tous les échelons de la hiérarchie militaire.

M. de Fiedmond figure, pour la dernière fois, comme maréchal de camp, sur l'almanach royal de 1792. Il est probable qu'il émigra, mais là s'arrêtent les renseignements que nous avons pu recueillir sur son compte.

G. DU BOSCOQ DE BEAUMONT

(1) Québec, 27 avril, 1899.

M. J.-Edmond Roy, Lévis.

Mon cher Monsieur,

Je vous transmets en même temps que ces quelques lignes une pièce inédite sur M. de Fiedmond, le célèbre officier qui a immortalisé son nom lors du siège de Québec en 1759. Cette pièce m'a été remise cet hiver à Paris par M. de Beaumont, un amateur d'antiquités qui vous est connu. Je crois que vous aimerez à la publier dans le *Bulletin des Recherches Historiques*.

Bien à vous,

H.-R. CASGRAIN, Ptre.

Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, chevalier, juge d'armes de la noblesse de France, chevalier grand croix honoraire de l'ordre royal des Saints Maurice et Lazare de Sardaigne.

Sur la réquisition qui nous a été faite par Louis-Thomas Jacau de Fiedmond, écuyer, maréchal des camps et armées du roi, ancien gouverneur de Cayenne et de la Guyane Française, de lui régler des armoiries timbrées.

Vu en original le brevet de maréchal de camp donné par le roy à Versailles le 1er mars 1780, au dit Louis-Thomas Jacau de Fiedmond, brigadier d'infanterie, signé *Louis* et plus bas *le Pce de Montbacy*, nous, en vertu du pouvoir à nous attribué par l'arrêt du conseil du 9 de mars 1706, en notre qualité de Juge d'armes de la noblesse de France qui nous donne l'inspection et ordonnance sur le port des armoiries, avons réglé pour armes au dit Louis-Thomas Jacau de Fiedmond un écu d'argent à une étoile d'azur naissante du chef, coupé de sinople, et sur le tout, un serpent levé, c'est-à-dire entortillé, de l'un dans l'autre : le dit écu casque de profil orné de ses lambrequins d'azur, d'argent et de sinople.

Supports : deux chiens d'argent dont celui de gauche est couche !

Et afin que le présent brevet de règlement d'armoiries, que nous avons compris dans nos registres puisse lui servir et à ses enfants et postérité, mâle et femelle, nés et à naître en légitime mariage, tant qu'ils vivront noblement et ne feront aucun acte de dérogeance, nous l'avons signé et fait contre-signé par notre secrétaire qui y a apposé le sceau de nos armes.

A Paris le mercredi cinquième jour du mois d'avril de l'an mil sept cent quatre vingt six.

(Signé),

D'HOZIER DE SÉRIGNY
Pour minute.

Au dos de cette minute se trouve un dossier des armoiries et leur explication, le tout de l'écriture de M. de Fiedmond qui paraît les avoir composées lui-même. D'Hozier, avec ses souvenirs de la Guyane, a oublié de lui donner dans le brevet sa qualité de chevalier de Saint-Louis.

G.-B. B.

JOSEPH-FRANÇOIS PERRAULT

Joseph-François Perrault, protonotaire et greffier de la Cour du Banc du Roi, décédé à Québec en 1844, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, avait été élevé suivant les anciens usages de l'urbanité française, et il tenait à les observer et à les voir se continuer.

Un officier, au jour de l'an, sans descendre de voiture, envoie porter sa carte par son domestique qui la laisse à la porte de M. Perrault. En la recevant, celui-ci fait aussitôt rappeler le domestique et lui remet une autre carte, en lui disant de la donner à son maître : " et dites lui, de ma part," ajouta-t-il, " que nous sommes quittes maintenant."

Néanmoins, cet usage a prévalu depuis, à cause de l'extension des relations sociales ; mais n'avait-il pas raison de s'opposer à une innovation qui tend à abolir une bonne coutume de nos aïeux, dont ils appréciaient toute la convenance et les bons effets.

Citons un autre trait du même genre.

Un jour M. X., avocat anglais, entre, le chapeau sur la tête, dans le bureau du greffier pour le consulter. Il voulait savoir la signification du terme légal *donner du découvert à son voisin*. Le greffier, sans se déranger, ni le regarder, lui répond : " Monsieur, il y a deux espèces de découvert : le premier, que vous devez apprendre, c'est celui d'un gentilhomme qui se découvre en s'adressant à un autre." Ainsi apostrophé, l'interlocuteur dut s'exécuter et reçut ensuite l'interprétation qu'il cherchait sur le sens de *donner du découvert à son voisin*. Il n'oublia plus, dit-on, ni l'une ni l'autre.

Un autre avocat, M. V., avait pris la façon de déposer son bonnet de fourrure sur le bureau du greffier, et la neige qu'il emportait mouillait et gâtait ses papiers. Voulant y mettre fin, M. Perrault, un jour, prend le bonnet et va le déposer plus loin, en disant à M. V. : " Voici plusieurs fois que je vous prie de ne pas mettre votre casque sur mon bureau ; vous mouillez mes papiers ; si cela vous arrive encore, je le jette dans le poêle ; gare à vous. " Peu de jours après, voici encore le beau casque de martre sur le même bureau. Sans dire mot, M. Perrault se lève, ouvre la porte du poêle, le jette dedans et ferme la porte au grand ébahissement de l'avocat ; puis vient se rasseoir tranquillement, comme si rien n'était.

On pourrait citer une foule d'anecdotes, de traits et de bons mots de M. Perrault que ses contemporains se plaisaient à raconter et qui s'envolent ou se sont envolés avec le temps.

Une de ses dernières réponses montre le sans-gêne et le ton d'esprit goguenard dont il usait au besoin. Sur les dernières années de sa longue vie on essaya plusieurs fois de l'engager à se démettre de sa charge, car il y avait bien des aspirants aux aguets de son emploi, et les plus ambitieux se morfondaient dans l'attente si longuement prolongée. Comme il avait conservé toutes ses facultés, il faisait la sourde oreille. Un jour qu'un émissaire importun insistait davantage dans ce but, il l'éconduisit par cette repartie :

" Dites à ceux qui vous envoient que mon dernier p. sera un p. de greffier. " Telle fut sa réponse pour s'en débarrasser une fois pour toutes.

P.-B. CASGRAIN

RÉPONSES

La croix plantée par Cartier sur la côte de Gaspé. (II, IV, 173.)—En 1534, la petite flotte de Jacques Cartier était mouillée à l'entrée de la baie de Gaspé lorsqu'une furieuse tempête s'éleva. Le vent souffla avec une telle violence qu'un des navires perdit une ancre.

“ Pour ce, nous dit le capitaine malouin, nous fut besoin passer plus outre en ce fleuve quelque sept ou huit lieues pour gagner un bon port où il y eut bon fond, lequel nous avions été découvrir avec nos barques, et pour le mauvais temps, tempête et obscurité qu'il fit demeurâmes en ce port jusques au XXV sans pouvoir sortir.” (*Discours du voyage*).

Ce bon port où les Français trouvèrent un abri contre les fureurs de la tempête c'est la baie de Pénouïl.

Cartier vit dans cette baie deux à trois cents sauvages occupés à pêcher des *tombes* (maquereaux). Il leur donna des couteaux, des chapelets de verre, des peignes et d'autres objets de peu de valeur. “ Il ne se peut trouver gent plus pauvre au monde, dit-il, tous ensemble n'eussent pu avoir la valeur de cinq sols excepté leurs barques et rets.”

Avant de quitter la baie de Pénouïl, Cartier planta une croix sur la pointe de sable qui en ferme l'entrée :

“ Le XXIIII du mois, écrit-il, fismes faire une croix haute de trente pieds, et fut faite en la présence de plusieurs d'iceux sur la pointe de l'entrée de ce port, aux milieu de laquelle mismes un écusson relevé au trois fleurs-de lys, et dessus était écrit en grosses lettres entaillées dans du bois, *Vive le roi de France*. En après la plantâmes en leur présence sur la pointe, et la regardaient fort, tant lorsqu'on la faisait que quand on la plantait. Et l'ayant levée en haut, nous nous agenouillions tous ayant les mains jointes, l'adorant à leur vue, et leur faisons signe regardant et montrant le ciel, que d'icelle dépendait notre rédemption de la quelle chose, ils

s'émerveillèrent beaucoup, se tournant entr'eux, puis regardant cette croix."

Cette prise de possession ne plut guère aux sauvages. Lorsque Cartier et ses compagnons furent retournés à leurs navires, le chef, accompagné de ses trois fils, et de son frère vint protester contre l'occupation de son territoire. Vêtu d'une vieille peau d'ours noir, de son canot il fit une harangue aux marins montrant du doigt la croix et le territoire environnant comme s'il eut voulu dire qu'il lui appartenait et que la croix ne devait pas être plantée sans sa permission. Par un stratagème des Français il fut embarqué dans un de leurs navires. Cartier essaya alors de lui faire comprendre que la croix avait été plantée "pour donner quelque marque et connoissance pour pouvoir entrer en ce port." Puis il lui fit comprendre qu'il désirait mener en France deux de ses fils. Pour les engager à faire ce voyage, on revêtit chacun d'eux d'une chemise et d'un sayon de couleur ; on leur mit sur la tête une toque rouge et on leur passa au cou une chaîne de laiton. Les deux jeunes garçons satisfaits de leur accoutrement consentirent à suivre les Français. Le lendemain les navires de Cartier sortaient de la baie de Pénouil.

R.

L'Ordre du Bon-Temps. (IV, V, 456.)—Transportons-nous à Port-Royal, en Acadie, durant l'hiver de 1606 à 1607. Depuis bientôt trois ans, un groupe de hardis Français travaille à fonder un établissement dans ce coin de l'Amérique Septentrionale. En 1604, Pierre du Gua, sieur de Monts, gouverneur de Pont, nommé lieutenant du roi, a organisé une expédition pour l'Acadie. Accompagné de Pontgravé, de Champlain et de Poutrincourt il a contourné la péninsule acadienne, a pénétré dans une baie magnifique qu'il a appelé la Baie Française, découvert la Baie de Port-Royal, ainsi nommée par Champlain, et jeté les premiers fondements d'un établissement sur l'île Sainte-Croix, à l'ouest de la Baie

Française. Après un premier hivernement en cet endroit (1604-1605), de Monts a transféré l'établissement à Port-Royal ; puis il est retourné en France, où Poutrincourt l'avait précédé dès l'automne de 1604. Pontgravé et Champlain sont restés à la tête de la petite colonie, y ont hiverné (1605-1606) ; et, au moment de retourner en France, faute de secours, au commencement de l'été de 1605, ils ont vu arriver avec joie un vaisseau bien équipé, commandé par Poutrincourt, qui est accompagné d'un avocat parisien nommé Marc Lescarbot. Alors Pontgravé seul s'est embarqué pour la mère-patrie. Champlain est demeuré en Acadie avec Lescarbot et Poutrincourt. En compagnie de ce dernier, il a exploré la côte américaine vers le sud, jusqu'au delà du 41ème degré de latitude. De retour à Port-Royal, où Lescarbot les a accueillis par une fête domestique, poétique et musicale, dont les *Muses de la Nouvelle-France* nous ont conservé la mémoire, ils se sont livrés tous ensemble à certains travaux de défrichement, de construction, voire même d'embellissement.

Maintenant l'hiver, un de nos hivers américains, est arrivé. Il a jeté sur les plaines, les montagnes, les lacs et les forêts, un épais et blanc manteau. Au fond de l'habitation de Port-Royal, une poignée de Français se trouve comme perdue au milieu de ses contrées nouvelles, peuplées de tribus sauvages, et séparées de la vieille patrie par des centaines de lieues d'océan. Sans doute, les fronts doivent être souvent assombrés parmi les hardis hivernants ?

Pénétrons dans l'habitation. C'est l'heure du repos. Que signifie cet air de réjouissance, cette pompe, cet appareil ? Voici Champlain, le vaillant explorateur, Poutrincourt, l'intrépide capitaine, Lescarbot, le docte avocat, Robert Gravé, le digne fils d'un père justement estimé, Louis Hébert, apothicaire et pionnier, et dix autres qui défilent devant nous portant chacun un plat fumant, et suivant processionnellement un chef décoré d'un collier, dont la dextre tient un

bâton d'office.—Salut au premier club du Canada ! Nous sommes en présence des compagnons de l'Ordre du Bon-Temps, fondé à Port-Royal, en Acadie, sous le règne de Sa Majesté Henri IV, roi de France et de Navarre, en l'an de grâce 1607, par Samuel de Champlain, futur fondateur de Québec !

En quoi consistait cet Ordre ? Champlain et Lescarbot vont nous l'apprendre par le menu : “ Nous passâmes cet hiver fort joyeusement,” lisons-nous dans la Relation des Voyages de Champlain (édition Laverdière, tome III, p. 120), et fimes bonne chère, par le moyen de l'Ordre du Bon-Temps que j'y établis, qu'un chacun trouva utile pour sa santé, et plus profitable que toutes sortes de médecines dont on peut user. Cet ordre estoit une chaîne que nous mettions avec quelque petite cérémonie au col de l'un de nos gens, luy donnant la charge pour ce jour d'aller chasser ; le lendemain, on la baillait à un autre, et ainsi consécutivement : tous lesquels s'efforçaient à l'envy à qui feroit le mieux et apporteroit la plus belle chasse. Nous ne nous en trouvâmes pas mal, ny les sauvages qui estoient avec nous.”

Donnons maintenant la parole à qui est le plus fécond en détails : “ Je dyrai que pour nous tenir joyeusement et nettement quant aux vivres, fut établi un ordre en la table du dit sieur Poutrincourt, qui fut nommé l'ORDRE DE BON-TEMPS, mis premièrement en avant par le sieur Champlain, auquel ceux d'icelle table estoient maître-d'hôtel. Chacun à son tour, qui estoit en quinze jours une fois. Or, avait-il le soin que nous fusions bien et honorablement traités. Ce qui fut si bien observé, que (quoyque les gourmens de déça nous disent souvent que nous n'avions point là la rue aux Ours de Paris) nous y avons fait ordinairement aussi bonne chère que nous saurions faire en cette rue aux Ours et à moins de frais. Car il n'y avoit celui qui deux jours devant que son tour vinst ne fut soigneux d'aller à la chasse outre à la pêcherie, et

n'apportast quelque chose de rare, ou ce qui estoit de notre ordinaire. Si bien que jamais au déjeuner nous n'avons manqué de souspiquets de chair ou de poissons, et au repas de midi et du soir encore moins : car c'estoit le grand festin, là où l'Architriclin, ou Maître-d'hôtel (que les sauvages appellent " Atoctegic "), ayant fait préparer toutes choses au cuisinier, marchoit la serviette sur l'épaule, le bâton d'office en main, et le collier de l'Ordre au col, qui valoit plus de quatre écus, et tous ceux d'icelui Ordre après lui, portant chacun son plat. Le même estoit au dessert, non toutefois avec tant de suite. Et au soir, avant de rendre grâce à Dieu, il resinoit (résignait) le collier de l'Ordre avec un verre de vin à son successeur en la charge, et buvoient l'un à l'autre. J'ay dit ci-devant que nous avions du gibier abondamment, Canards, Outardes, Oyesquises et Clanches. Perdrix, Alouettes et autres oiseaux ; plus des chairs d'Eclans, de Caribous, de Castors, de Loutres, d'Ours, de Lapins, de Chats-sauvages ou Léopars, de " Wibachés " et autres telles que les sauvages prenoient, dont nous faisons chose qui valoit bien ce qui est en la rotisserie de la rue aux Ours, et plus encore ; car entre toutes les viandes, il n'y a rien de si tendre que la chair d'Ellan, (dont nous faisons aussi de bonne pâtisserie), ni de si délicieux que la queue de Castor." Voilà ce que c'étoit que l'Ordre du Bon-Temps.

C'est ainsi que ces vaillants pionniers de la colonisation chrétienne et française trompaient les ennuis de l'absence et de l'éloignement du sol natal, écarteraient les sombres pensées, et conservaient haut et ferme leur courage au milieu des difficultés et des périls.

L'Ordre du Bon-Temps s'éteignit avec le départ de Champlain, de Poutrincourt et de Lescarbott, qui furent forcés d'abandonner l'Acadie, à l'automne de 1607, par suite de la révocation du privilège de M. de Monts.

IGNOTUS

Les Acadiens à Beaumont. (IV, VII, 481.)—Dans l'automne de 1756, les paroissiens de Beaumont virent arriver au milieu d'eux plusieurs réfugiés acadiens. Ils accueillirent ces malheureux comme des frères. Mais, épuisés eux-mêmes par des levées incessantes, ruinés par plusieurs années de mauvaises récoltes, ils durent appeler l'aide du gouvernement. Un habitant de Beaumont, Joseph Roberge, s'engagea alors envers Joseph Cadet, pourvoyeur des autorités, à fournir et livrer à chacun des Acadiens réfugiés dans la paroisse et à Saint-Michel une demie livre de bœuf ou un quarteron de lard de quatre onces de poids par jour pendant six mois. (Greffé de Jean-Claude Panet, 14 novembre 1756).

J.-E. R.

L'Ordonnance de lord Durham. (V, II, 584.)—On sait à la suite de quelles circonstances lord Durham fut envoyé en Canada. C'était au lendemain de la malheureuse levée de boucliers de 1837. Le gouvernement l'investit de pouvoirs extraordinaires, et lord Durham crut qu'il pouvait agir en dictateur. En arrivant à Québec, il lança une ordonnance dans laquelle il accordait une amnistie aux rebelles, en exceptant de cette mesure Papineau et quelques autres chefs. Quant aux autres personnes les plus compromises, il les exilait aux Bermudes, ne voulant pas soumettre leur cause à un jury composé de Canadiens, qui les auraient acquittés, ni les faire passer en jugement devant un jury anglais, qui les auraient condamnés sans merci. Lorsque cette ordonnance fut connue en Angleterre, lord Brougham, quoique libéral comme lord Durham, crut l'occasion belle d'attaquer le gouvernement et le dictateur, comme on l'appelait. Il se déchaîna contre ce dernier avec une violence sans pareille. Lord Melbourne le défendit mollement ; il alla jusqu'à convenir avec lord Brougham que la partie de l'ordonnance qui exilait les rebelles aux Bermudes était illégale, attendu que le

gouverneur n'avait aucune juridiction sur ces îles, mais il concluait en demandant d'abandonner cette affaire. Quelques jours plus tard, lord Brougham revenait à la charge et le gouvernement baissa cette fois complètement pavillon et annonça qu'il avait désavoué l'Ordonnance.

Lorsque lord Durham apprit que son premier acte d'autorité était annulé, il vit que la position n'était plus tenable. Ne se possédant plus de rage, il résolut de quitter la colonie mais avant de nous dire adieu, il lança un appel au peuple contre le gouvernement anglais, plaçant sa cause devant les habitants de la colonie. En parlant de cet appel le *Times* crut de bon goût d'écrire que lord Durham levait l'étendard de la révolte dans un pays qu'il avait reçu mission de pacifier, et de l'appeler le lord High Seditious, le lord grand séditieux, par allusion à son titre de *Lord High Commissioner*.

Lord Durham appartenait à l'école libérale la plus avancée, et dès 1821 il préparait, de concert avec lord John Russell, un bill de réforme très radical. Lord John, qui possédait une copie de ce bill annotée de la main de lord Durham, a déclaré que celui-ci demandait dès cette époque le vote au scrutin secret. Il serait donc le père de ce système de votation, appliqué à la politique !

Au témoignage de ses contemporains, qui le regardaient à juste titre comme un homme d'un talent hors ligne, lord Durham était d'une violence extrême, autoritaire comme un despote, ne pouvant supporter la contradiction. Il avait fait, à Gretna Green, un mariage d'amour, mais il perdit bientôt sa femme et il épousa en secondes noces la fille de lord Grey, qui l'appela dans son gouvernement avec lord John Russell. Les mémoires du temps nous apprennent que lord Durham avait une influence extraordinaire sur son beau-père qui n'osait contredire son terrible gendre. Il était de fait le premier ministre de la Grande-Bretagne. Il ne témoignait pas

plus d'égards pour ses collègues que pour lord Grey et il se passait des scènes d'une violence inouïe chaque fois que quelques uns d'entre eux s'avisèrent de combattre ses projets.

On rapporte que lord Brougham, se trouvant présent à un dîner offert à lord Grey, à Edimbourg, fit, en répondant à un toast, une critique de certains esprits remuants qui, n'étant jamais satisfaits, rêvaient de réformes impossibles. Lord Durham, qui était aussi au nombre des convives, prit la chose pour lui et la prit fort mal. Il répondit à Brougham dans des termes si amers et si mordants que l'effet de la critique fut entièrement perdu. Lord Brougham jura de se venger et il lui rappela lors de l'affaire de l'Ordonnance qu'il n'avait pas digéré l'insulte du dîner d'Edimbourg.

O. P.

L'uniforme des miliciens en 1812. (V, III, 592.)—Beaucoup de personnes m'ont demandé des renseignements sur le costume que portait la milice durant la guerre de 1812. Les rapports des officiers commandants ne parlent pas du genre d'habillement. Une lettre de l'agent du Haut-Canada à Londres, en date du 31 janvier 1821, contient le renseignement demandé que j'insère ici au profit des investigateurs, si légère que soit la satisfaction qu'il est de nature à donner.

La lettre porte ceci : " Un officier supérieur de la ligne, qui a servi quelque temps avec la milice incorporée, dit que les miliciens n'avaient pas d'uniforme régulier. Les uns avaient des habits rouges à revers bleus ou rouges, les autres avaient des habits verts, mais la plupart n'en avaient pas du tout."

DOUGLAS BRYMNER

Les protonotaires apostoliques canadiens. (V, IV, 601.)—Les protonotaires apostoliques sont presque nés avec l'église. Pendant les persécutions, c'est à eux qu'était confiée la charge de recueillir les actes des martyrs, pour trans-

mettre à la postérité le souvenir de leurs souffrances et le témoignage de leur foi.

Au moyen âge, les protonotaires apostoliques prirent tellement de l'importance qu'ils voulurent avoir préséance sur les évêques. Ce n'est qu'en 1459 que Pie II mit fin à cette prétention.

Les protonotaires apostoliques jouissaient autrefois d'un très grand nombre de privilèges. Le plus important était d'instrumenter dans les causes des saints, et de servir de notaires à la cour pontificale. Pie IX a réduit considérablement ces privilèges.

Le collège des protonotaires apostoliques se divise en trois classes distinctes : les protonotaires participants, les protonotaires *ad instar participantium* et les protonotaires titulaires ou *noirs*.

Les protonotaires participants et les protonotaires *ad instar participantium* portent l'habit prélatice, c'est-à-dire le même que les évêques ; quant aux protonotaires apostoliques titulaires ou *noirs* leurs vêtements sont noirs.

Les Canadiens dont les noms suivent ont été élevés à la dignité de protonotaire apostolique : Mgr Michel-François Ransonet ; Mgr Urbain Boiret ; Mgr Narcisse Doucet (Chicoutimi) ; Mgr N.-J. Ritchot (Saint-Boniface) ; Mgr Charles Guay (St-Joseph-de Lévis) ; Mgr Benjamin Paquet (Québec) ; Mgr T.-E. Hamel (Québec) ; Mgr J.-C.-K. Laflamme (Québec) ; Mgr C.-E. Légaré (Québec) ; Mgr C.-A. Mirois (Québec) ; Mgr G.-Elz. Brochu (Southbridge (E. U.)) ; Mgr C.-O. Caron (Trois-Rivières) ; Mgr J.-O. Routhier (Ottawa) ; Mgr L.-M. Dugas (Cohoes, E. U.) ; Mgr J.-C. Marquis (St-Célestin) ; Mgr Antoine Labelle (St-Jérôme) ; Mgr E.-C.-H. Langevin (Rimouski) ; Mgr T. Tanguay (Sherbrooke) ; Mgr Z. Racicot (Montréal) ; Mgr L.-Z. Champoux (St-Polycarpe) ; Mgr Bernard O'Reilly (New-York, E.-U.) ; Mgr C.-E. Poiré (Ste-Anne de La Pocatière). P.-G. R.

L'arpenteur-général Bouchette. (V, III, 594.)— Je lis dans des notes inédites de feu M. Bibaud : “ 1804 : Joseph Bouchette est nommé arpenteur-général de la Province en remplacement de son oncle, le major Holland, mort l'année précédente, et dont il était déjà le député.”

P.-G. R.

Une “épluchette.” (V, III, 599.)— Les habitants de nos campagnes, quand les récoltes sont finies, que les grains et les fourrages sont sous remise, se livrent à un repos bien mérité après tant de labeurs qui consistent en danses, en visites chez leurs connaissances et à se réunir à la veillée pour y faire “l'épluchette.” C'est en épluchant le blé d'Inde que le plaisir est grand, surtout si un garçon ou une fille, trouve un blé d'Inde rouge...

L'auteur de l'heureuse trouvaille a le privilège d'embrasser celle qu'il aime le mieux, dans la réunion...

Le blé d'Inde dont les grains sont rouges—ce qui est assez rare—engendre un flirtage bien inoffensif, comme vous voyez, puisque le baiser se donne tout bonnement devant les parents et les amis, et plus d'un garçon timide, a, par l'agence de ce baiser muet, scellé une alliance légitime qui a fait le bonheur de sa vie.

GUSTAVE OUMET

Les prêtres français réfugiés au Canada pendant la Révolution. (V, IV, 610.)— Les lugubres événements de la Révolution française eurent pour nous deux conséquences avantageuses : ils déterminèrent une nouvelle rupture de toute communication avec la France dans un temps où nous n'en pouvions attendre rien que de fâcheux ; puis ils causèrent une immigration bénie de prêtres français animés du plus pur zèle apostolique et dont les noms sont conservés avec vénération dans la mémoire du peuple canadien. L'Angleterre, l'intolérante Angleterre d'autrefois, ac-

cueillit avec bonté ces ecclésiastiques catholiques poursuivis par la rage révolutionnaire, et favorisa leur transmigration dans sa colonie du Canada, en même temps qu'elle gardait et entourait de tous les respects au sein du royaume un nombre beaucoup plus considérable de prêtres réfugiés.

Voici la liste de ces vertueux et zélés auxiliaires que reçut le clergé canadien et que Mgr Hubert, évêque de Québec, avait appelés de ses vœux :

Arrivés en 1791.— MM. Alain et Lejamtel de la Blouterie.

Arrivés en 1793.— MM. Philippe-Jean-Louis Desjardins, vicaire-général, Jean-André Raimbault, Pierre Gazelle, François Ciquart et Candide Le Saulniers.

Arrivés en 1794.— MM. Louis-Joseph Desjardins, Jean Castanet, Jean-Denis Daulé, François-Gabriel Le Courtois, Philippe Nautetz, Jean-Henri-Auguste Roux, P. S. S., Anthelme Malard, P. S. S., Antoine-Alexis Molin, P. S. S., François Humbert, P. S. S., Claude Rivière, P. S. S., Antoine Sattin, P. S. S., Melchior Sauvage, P. S. S., Guillaume Desgarets, P. S. S., et François-Marie Robin.

Arrivés en 1795.— MM. Joseph-Pierre Malavergne, Jacques Delavaivre, Claude-Gabriel Courtine, et Jean Raimbault.

Arrivés en 1796.— MM. Jean-Baptiste Chicoineau, Claude-Vincent Fournier, N. Jahouin, Jacques-Guillaume Roque, P. S. S., Antoine Houdet, P. S. S., Jean-Baptiste Saint-Marc, Urbain Orfroy, Antoine Villade, et Pierre-René Joyer.

Arrivés en 1798.— MM. Joseph-Mandet Sigogne, Antoine Champion et Antoine Gaïffe, P. S. S.

Arrivés en 1799.— M. Antoine-Aimable Pichard.

Arrivés en 1806.— MM. Jacques-Ladislas de Calonne, Pierre-Bernard de Borniol et Nicolas-Aubin Thorel.—42 en tout.

La Gazette de Québec du 7 mars 1793 annoça en ces termes l'arrivée de MM. Desjardins, aîné, Gazelle et Raimbault :

“ La semaine dernière sont arrivés en cette ville trois prêtres français, réfugiés de France, venus d'Angleterre à la Nouvelle-York, dans le paquebot du roi. Les recommandations de sir Henry Dundas leur méritèrent un accueil distingué de la part de Son Excellence le major-général Alured Clarke, lieutenant-gouverneur de Sa Majesté en Canada. C'est le lendemain de leur arrivée, le 3 mars, qu'ils eurent l'honneur d'être présentés à ce haut dignitaire, au château Saint-Louis. ”

Quelques années plus tard, l'abbé Jacques Ladislas de Calonne (frère du ministre de Louis XVI) fut aussi reçu au château Saint-Louis avec tous les égards dus à son caractère et à son rang. Le gouverneur Craig l'invita à dîner au Château un jour d'abstinence. Tout le premier service fut donné en maigre. (*Mémoires de M. de Gaspé*). L'abbé de Calonne avait passé six ans à l'île du Prince-Edouard avant de venir se fixer en Canada. Il mourut en odeur de sainteté, aux Trois-Rivières, le 19 octobre 1822.

Voir le travail de l'abbé Bois intitulé : *L'Angleterre et le clergé français réfugié pendant la Révolution*, inséré au volume III, année 1885, des “ Mémoires et Comptes-rendus de la Société Royale du Canada. ” Voir aussi l'*Etude biographique sur Jean Raimbault*, par le même auteur l'*Histoire du monastère des Ursulines de Québec* ; l'*Histoire des Ursulines des Trois-Rivières*, qui contient une biographie complète de l'abbé de Calonne ; *Une colonie féodale en Amérique*, par M. E. Rameau de Saint-Père ; le *Répertoire du Clergé canadien*, par l'abbé Tanguay ; la *Vie de C.-F. Painchaud*, par le docteur N.-E. Dionne, etc, etc.

ERNEST GAGNON

Inauguration du pont Victoria. (V, IV, 605.)—

Le pont Victoria, sur le fleuve Saint-Laurent, reliant Montréal à Saint-Lambert, fut inauguré le 25 août 1860, par S. A. R. le prince de Galles.

Le parlement du Canada, le 14 mai 1859, avait voté une adresse à Sa Majesté la Reine, l'informant que le pont serait bientôt achevé, exprimant en même temps le désir qu'il plût à Sa Majesté ou à tout autre membre de la famille royale de visiter le Canada et d'inaugurer le pont Victoria.

Ne pouvant venir elle même, Sa Majesté désigna le prince de Galles, son fils aîné, pour cette mission. Il arriva près Montréal le 24 août 1860, mais il ne fit son entrée en ville que le lendemain, 25. Après avoir reçu l'adresse du maire de la cité, quelques autres adresses, et avoir ouvert une exposition industrielle, Son Altesse Royale se rendit à la Pointe Saint-Charles, où se trouve l'extrémité nord du pont dont il allait faire l'inauguration. Dans sa réponse à une adresse présentée par l'honorable John Ross, président du Conseil Exécutif, ministre de l'agriculture et président du bureau de direction de la compagnie du Grand-Tronc, Son Altesse Royale expliqua la raison de son voyage au Canada, dans les termes que voici :

“ Votre Souveraine a montré combien elle sait apprécier la grandeur et l'importance de cette entreprise, en me donnant une mission aussi lointaine pour célébrer sur le lieu même et de sa part, l'achèvement d'un monument qui, dorénavant, portera son nom, et donnera aux générations futures une nouvelle preuve, ajoutée à d'autres, de l'heureuse industrie du grand peuple dont la Providence lui a confié les destinées.”

Voilà le but de son voyage expliqué par le prince lui-même. Voici maintenant comment le *Journal de l'Instruction publique*, de 1860, rapporte la cérémonie de l'inauguration :

“ Aussitôt après la lecture de cette réponse, M. Hodges, constructeur du pont, présenta au prince une élégante truelle d'argent et une médaille d'or commémorative de la circonstance, et Son Altesse Royale posa elle-même la dernière pierre qui couronne la grande porte du pont. Cette partie de la cérémonie se passa sous un arc de triomphe richement décoré et sur lequel on lisait cette inscription : *Finis coronat opus*. Le prince et sa suite descendirent alors de l'estrade, aussitôt après que la musique des Carabiniers eut exécuté le *God Save the Queen*, et ils reprirent place dans les chars qui se dirigèrent vers le centre du tube. Là, le prince inséra lui-même, à coups de maillet, un rivet d'argent, le seul qui restât à poser.”

Permettez que je consigne ici le fait que, cinq jours après avoir posé la dernière pierre et le dernier rivet du pont Victoria, à Montréal, le prince de Galles posait à Ottawa, sur la hauteur qu'on nommait alors *Barracks Hill*, la première pierre de l'édifice du Parlement canadien, portant l'inscription suivante :

Quod felix, faustumque sit
Hanc lapidem aedificii
Quod comitiis Provinciae habendōis
Inserviret
Ponere dignatus est
Albertus Eduardus, Princeps Walliae,
Anno Domini, MDCCCLX, die primā Septembris,
Anna Regni, Victoriae Reginae, XXIV.

Là aussi, d'après le journal cité plus haut rédigé par l'honorable P.-J.-O. Chauveau, Son Altesse se servit d'une truelle d'argent offerte par le ministre des Travaux publics, M. Rose (plus tard sir John Rose). Cette pièce d'orfèvrerie porte, d'un côté, une inscription commémorative de l'événement, de l'autre, une vue de l'édifice qui devait être construit.

RAPHAEL BELLEMARE

QUESTIONS

618.—Quel est ce *tour* que Joseph Papineau, père de L.-J. Papineau, joua aux Bostonais pendant la guerre de 1775 ?

R. O.

619.—J'aimerais bien à avoir la liste complète des ouvrages publiés par feu M. l'abbé Bois. Le distingué archéologue, par humilité sans doute, ne signait jamais ses travaux. De là, la difficulté de les retracer. Quel est l'intermédiaire qui se chargera de la tâche ?

BORD.

620.—Les noms des braves qui accompagnaient le gouverneur Carleton et le capitaine Bouchette dans leur voyage en chaloupe de Montréal à Québec pendant l'invasion américaine de 1775 ont-ils été conservés. Où et quand mourut le capitaine Bouchette ? Ce valeureux marin était-il parent du géographe Bouchette ?

GEO.

621.—Les écrivains canadiens qui se sont occupé de l'affaire du "Chien d'Or" sont tous d'accord à déclarer que de Repentigny, qui tua le bourgeois Philibert, passa en France d'où il ne revint jamais en Canada. Dans les douze volumes de la *Collection Lévis* publiée par M. l'abbé Casgrain il est souvent question d'un chevalier de Repentigny, qui se distingua beaucoup au siège de Québec et sous les ordres du chevalier de Lévis. Ne serait-ce pas le même personnage de 1748 ? Dans onze années bien des choses s'oublent !

OFF.

622.—Pouvez-vous me donner la liste des officiers que l'Angleterre nous a envoyés depuis la Confédération pour commander notre milice ?

SOLD.

623.—On sait qu'à leur premier voyage dans la Nouvelle-France, en 1603, Pontgravé et Champlain reçurent du sagemontagnais Bechourat son jeune fils pour le conduire en France. Ce jeune montagnais revint-il dans son pays ?

MONS.

624.—Sous le régime français, les autorités s'étaient-elles occupé en quelque façon de la santé publique ? Les gouverneurs et les intendants publièrent-ils des ordonnances pour faire observer les règles encore bien rudimentaires, à cette époque reculée, et dans un pays tout neuf, de l'hygiène ?

M. D.

625.—Où était situé, à Québec, le théâtre Saint-Louis qui fut détruit par un incendie dans la nuit du 12 juin 1846, incendie où une cinquantaine de personnes, hommes, femmes et enfants, trouvèrent la mort ?

POMP.

626.—Au cours d'un voyage que j'ai eu l'occasion de faire dernièrement dans la région de la Baie des Chaleurs, on m'a dit que la tradition veut qu'une rencontre ait eu lieu entre une frégate anglaise et une canonnière française en 1759 non loin de la Pointe à la Garde, dans la baie des Chaleurs. L'histoire confirme-t-elle la tradition à ce sujet ?

GASPÉ

627.—Lors de la révolution française, il vint au Canada deux frères prêtres du nom de Desjardins. L'un d'eux fit les missions du golfe Saint-Laurent. Il s'ignait, si je me rappelle bien, Desjardins-De-plante. Les portraits de ces deux saints prêtres existent-ils quelque part ?

Rho.

628.—Il y a quelque temps, une dépêche de Lewiston (Maine) annonçait que les citoyens de cette ville se proposaient d'ériger un monument à la mémoire de Nicolas Denys, "le premier historien de l'Amérique du Nord."

Nicolas Denys est-il réellement le premier historien de l'Amérique du Nord ?

X. X. X.

629.—Quelle différence y a-t-il entre un prélat domestique ou romain et un camérier secret ou d'honneur ? Qu'est-ce qu'un missionnaire apostolique ? Un chapelain d'honneur ?

Rto.